



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/02/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	25/02/2023
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Gisèle VAUQUOY, Elisabeth FERRIER, Serge FERRIER Denis DUVAL, Jean-Philippe BERSIA, Stefano BLANC, Francine PIEULLE IKHLEF, Danielle ENJARLAN,
<b>Absents</b>	Julien GUERARD, Francis PAYAN, Muriel GILLET, Eric BOURASSEAU, Corinne BEAUDUEN, Gérard MARIGNANE, Frédéric BUISSON,
<b>Procurations</b>	M GILLET à N THEILLOUT, E BOURASSEAU à G VAUQUOY, F PAYAN à JF CHARRAT, G MARIGNANE à S BLANC
<b>Quorum</b>	12 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	9h30
<b>Heure de clôture de la séance</b>	
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Gisèle VAUQUOY a été élu secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b>	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/02/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Dossier n°1</b>	<b>Approbation du précédent conseil municipal</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 20/12/ 2022 Aucune remarque
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstentions :</b>

SECRETARIAT GENERAL

<b>Dossier n°1</b>	<b>Autorisation de signer la convention de mise à disposition pour l'utilisation d'un local communal pour le relais d'assistantes maternelles</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER informe que la commune mets à disposition la salle Ste Cécile pour le relais d'assistantes maternelles, il s'agit d'un renouvellement de convention pour une utilisation le vendredi. JF CHARRAT demande à ce que la convention soit envoyée complétée et non pas un modèle ainsi que les autres documents modèles en général. F BUISSON arrive à 9h38
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Adhésion au Céréma</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que le Céréma est compétent dans le domaine de la transition écologique et climatique. Son objectif est d'accompagner les territoires dans leurs transitions. Ils peuvent accompagner la commune dans les projets de travaux et pour l'octroi d'aides financières. JF CHARRAT demande si ce n'est pas une nouvelle strate et si le Caue ne peut pas intervenir à la place, y a-t-il un retour d'une autre commune ? G ROGIER explique que c'est nouveau et que la proposition a été faite cette année. Il n'y a pas d'autres retours c'est trop récent JP BERSIA informe qu'il faut utiliser les compétences de chaque organisme, ce serait une erreur de ne pas utiliser les groupements ou organismes qui peuvent nous aider. S BLANC explique qu'il est toujours intéressant d'avoir des conseils de professionnels JF CHARRAT précise que l'engagement est de 4 ans
<b>Vote</b>	<b>Pour : 15</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention : 1 JF CHARRAT + 1 PROCURATION F PAYAN</b>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/02/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Dossier n°3</b>	<b>Autorisation de signature de la convention de gestion d'une fourrière automobile</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que nous avons 2 fourrières celle de St Paul et celle de Montmeyan, avec les mêmes tarifs, tarifs qui sont conventionnés. Les tarifs étant les mêmes, il est proposé le garage de Montmeyan. JF CHARRAT informe que c'est intéressant pour l'enlèvement des véhicules qui restent à demeure sur le domaine public.
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>
<b>Dossier n°4</b>	<b>Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER fait lecture du rôle du référent communal. JF CHARRAT informe que cette action concerne la lutte contre les discriminations et de la lutte contre la violence faites aux femmes G VAUQUOY informe que cela concerne la compétence sociale et se propose comme titulaire E FERRIER se propose comme suppléante
<b>Vote pour la participation</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>
<b>Vote pour la désignation</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>
<b>Dossier n°5</b>	<b>Opération façades CCPV</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que la CCPV avait mis en place un 1 <sup>er</sup> programme qui avait duré 3 ans, c'est cette opération qui est renouvelée pour 3 ans. G ROGIER explique les conditions d'octroi de la subvention mis en place Les aides sont accordées si l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public de l'immeuble est traité ; - Le montant de l'aide communautaire est plafonné à 40% du montant TTC des travaux, dans la limite de 90€ TTC /m <sup>2</sup> pour un ravalement lourd et 50€ TTC /m <sup>2</sup> pour un ravalement léger. L'aide communautaire est également plafonnée à une surface maximale de 100 m <sup>2</sup> par immeuble. Elle peut être augmentée à 150 m <sup>2</sup> en cas de double façade visible depuis l'espace public. D ENJARLAN explique que pour le 1 <sup>er</sup> PIG nous avons gardé le même périmètre, l'extension à la Mourotte avait été soulignée mais ne peut pas rentrer dans le programme. D ENJARLAN précise que pour le 1 <sup>er</sup> programme la commune n'a pas participé JF CHARRAT demande si la commission urbanisme s'est réunie pour cette opération





CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/02/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>D ENJARLAN précise que lors de la dernière réunion urbanisme elle avait échangé sur le PIG</p> <p>Il est possible de participer financièrement</p> <p>G ROGIER explique qu'aujourd'hui nous devons approuver l'opération façades et le périmètre.</p> <p>JP BERSIA explique qu'il y a eu 2 dossiers proposés et 1 dossier de ravalement de façades</p>
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>
<b>Dossier n°6</b>	<b>Procédure d'enregistrement pour la location de meublés de tourisme</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que la location d'un meublé de tourisme est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune. Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration</p> <p>Il s'agit d'entériner cette procédure</p>
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>
<b>Dossier n°7</b>	<b>Désignation membres du CCAS</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que le CCAS est composé de 14 membres, 7 élus et 7 bénévoles</p> <p>La désignation se fait à la proportionnelle donc 5 élus de la Majorité, 1 élu de l'équipe de G MARIGNANE et 1 élu de l'équipe de JF CHARRAT</p> <p>G VAUQUOY N THEILLOUT S LIZANO E FERRIER M GILLET C BEAUDUEN G MARIGNANE</p>
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>
<b>Dossier n°8</b>	<b>Désignation délégué suppléant COFOR ALEC83</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que le COFOR ALEC83 représente les communes forestières du var, la déléguée titulaire est M GILLET</p> <p>Le précédent suppléant était JM VIDAL, il faut le remplacer</p> <p>S BLANC se porte volontaire comme suppléant</p>
<b>Vote</b>	<b>Pour : à l'unanimité</b> <b>Contre :</b> <b>Abstention :</b>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/02/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<b>Dossier n°9</b>	<b>Autorisation de signer la convention recharge électrique</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER explique que cette convention est signée pour 5 ans jusqu'au 10/08/2028 fin de la DSP.</p> <p>F BUISSON explique que s'il n'y avait pas assez de recharge, la commune devait payer un forfait</p> <p>D DUVAL informe qu'il y avait une participation à l'époque</p> <p>G ROGIER se questionne sur le fait qu'il n'y a pas de recettes</p> <p>JP BERSIA informe qu'il se renseignera pour le prochain conseil municipal</p>
<b>Vote</b>	<b>Ajourné</b>
<b>Dossier n°10</b>	<b>Convention spa 2023</b>
<b>Débat</b>	<p>G ROGIER informe que c'est une convention pour stériliser les chats errants</p> <p>F PIEULE IKHLEF informe qu'il faudrait une enveloppe plus élevée pour permettre la stérilisation d'un nombre plus élevé de chats.</p> <p>JF CHARRAT demande si nous avons tous les justificatifs de la stérilisation ?</p> <p>G ROGIER explique que tous les justificatifs sont en mairie</p> <p>F PIEULE IKHLEF S LIZANO N THEILLOUT E FERRIER proposent de subventionner quelques chats de plus</p> <p>G ROGIER propose 700€</p> <p>F BUISSON précise qu'il faut faire une campagne d'information</p>
<b>Vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
<b>Dossier n°11</b>	<b>Cession Traina</b>
<b>Débat</b>	<p>D ENJARLAN explique que nous allons céder une partie du chemin rural à Monsieur Traina afin qu'il puisse mettre son équipement d'assainissement non collectif, il faut autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession, cela se situe aux Eymes.</p> <p>Il a été demandé à Monsieur Traina de faire une fosse septique autonome</p> <p>Le document d'arpentage a été financé par Monsieur Traina</p> <p>Les frais de l'acte seront payés également par Monsieur Traina</p> <p>F BUISSON demande si une micro station n'aurait pas pu être faite entre tous les propriétaires</p> <p>D ENJARLAN explique que les autres propriétaires ne voulaient pas payer les travaux</p> <p>JF CHARRAT informe qu'il faut se rapprocher des autres propriétaires pour avoir leur refus par écrit.</p> <p>F BUISSON demande si la police de l'eau est au courant</p> <p>D ENJARLAN informe que non</p> <p>G ROGIER explique que la commission urbanisme se réunira pour les autres propriétaires. La cession se fait pour le montant de l'acte administratif 360 €</p>
<b>Vote</b>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>



FINANCES

<b>Dossier n°1</b>	<b>Passage M57 des budgets Centre de santé et de la Commune</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique le fonctionnement de la nouvelle nomenclature et le changement de la norme M14 en M57 JF CHARRAT énonce qu'il y a de moins en moins de détails dans la comptabilité, et demande à insérer une motion en fin de délibération que le conseil déplore d'avoir été mis devant le fait accompli sur ce passage au 1 <sup>er</sup> janvier par les services DGFIP
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°2</b>	<b>Autorisation de signer la convention d'occupation précaire- centre de santé</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'aujourd'hui le centre de santé héberge le médecin agent communal, il y a eu des demandes de professionnel de santé S FERRIER explique qu'une demande a été faite par un psychologue le mardi en demi-journée pour 50€ par mois La collectivité recherche d'autres professionnels de santé et demande en contrepartie un loyer pour les coûts de fonctionnement JP BERSIA informe que c'est le médecin qui ait à l'origine de cette proposition
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°3</b>	<b>Don pour la restauration du retable par l'association du patrimoine 6 500€</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que c'est à la demande de la trésorerie Le retable devrait revenir sur la commune cet été La réhabilitation s'élève à 120 544.72€ HT avec 48 217.88€ pour la subvention DRAC et 48 217.88 € la subvention Région, 8000€ pour la participatio d'Allianz et 6 500€ de l'association du patrimoine avec un don
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
<b>Dossier n°4</b>	<b>ONF autorisation de signer la concession de pâturage pluriannuelle avec GRATALOUP et MURIS</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique le détail de la Convention Grataloup : 500 ovins au maximum sur 301 ha dont 185 ha pâturable durée 6 ans pour 3€ l'hectare soit 555 € Pour la Convention Muris : 250 ovins pour 83 ha pour 6 ans pour 2€ l'hectare soit 166€ D ENJARLAN demande l'emplacement des concessions car il y a le projet du parc photovoltaïque





CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 25/02/2023 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	S BLANC explique que concernant les tarifs il faut faire confiance à l'Onf qui ont un devoir de conseil
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention
<b>Dossier n°5</b>	<b>Ouverture des crédits d'investissement 2023 pour le budget commun et le budget eau et assainissement</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique qu'avant le vote du budget il est possible d'ouvrir les crédits de 25% pour pouvoir payer les factures d'investissement de l'année en cours. L'ouverture des crédits se fait sur les crédits ouverts en 2022
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

RESSOURCES HUMAINES

<b>Dossier n°6</b>	<b>Autorisation de signature de la convention pour les examens psychotechniques</b>
<b>Débat</b>	G ROGIER explique que les examens psychotechniques sont obligatoires et concernent les agents techniques. Il est nécessaire de signer une convention pour le passage de ces examens
<b>Vote</b>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

PV arrêté le 25 février 2023 à 11h25

Gilles ROGIER

Le Maire



Gisèle VAUQUOY

Le secrétaire de séance